

Questions orales

[Français]

RADIO-CANADALA POSSIBILITÉ DE TRANSFÉRER LES ACTIONS DE LA STATION
CJBR-TV, DE RIMOUSKI, À LA SOCIÉTÉ

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. J'ai déjà tenté à plusieurs reprises d'obtenir une réponse à ce sujet à la Chambre au cours des deux derniers mois. Je voudrais donc demander à l'honorable ministre si le gouvernement a maintenant adopté ou songe à adopter, comme nouvelle politique ou pratique, de réexaminer ou de retarder indûment les décisions du CRTC. Je me reporte plus précisément à la décision du CRTC du mois d'avril dernier, à l'effet d'autoriser le transfert des actions de CJBR-TV de Rimouski et CJBR-TVA d'Edmunston à la Société Radio-Canada. Mes électeurs aimeraient bien savoir ce qui se passe et combien de temps encore il va falloir attendre pour l'instauration d'un réseau français au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, le gouvernement n'a certainement pas l'intention d'adopter une politique qui consisterait à renverser les décisions du CRTC. Celle dont il est question a été prise il y a quelques mois. Il s'agit d'une autorisation pour l'achat d'un poste de télévision à Rimouski. La Société Radio-Canada est maintenant appelée à agir à la lumière de cette décision. De toute façon, cette question devrait peut-être être posée au secrétaire d'État.

* * *

[Traduction]

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICESLE CONTRAT ADJUGÉ À HYDROCULTURE LUWASA—
L'INFORMATION DU MINISTRE QUANT AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ OCCUPÉ PAR LE SÉNATEUR
DAVEY

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Approvisionnement et Services. Au cours d'une déclaration qu'il a faite à l'autre endroit après avoir invoqué la question de privilège, le sénateur Davey a admis faire partie du conseil d'administration d'Hydroculture Luwasa, une société privée canadienne qui fait la culture des plantes sans sol—je présume que le faiseur de pluie sait ce qu'il fait—et que cette société avait fait des affaires pour un millier dollars avec le gouvernement fédéral. Le ministre s'avait-il que le sénateur Davey faisait partie du conseil d'administration d'Hydroculture Luwasa lorsque le contrat a été accordé?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je ne sais même pas si ce contrat a été adjugé par mon ministère, mais de toute façon je n'étais absolument pas au courant de ce directeur attaché à la personne du sénateur.

[M. Fox.]

[Traduction]

M. Coates: Je demanderais tout d'abord au ministre de se mettre à jour sur les activités de son ministère de sorte que nous puissions savoir ce qui s'y passe. Et étant donné que cette déclaration a été faite plus tôt cette semaine, l'honorable représentant aurait pu s'informer de la situation. Comme la société Hydroculture Luwasa a récemment ouvert une boutique à Ottawa en espérant obtenir un important contrat du ministère de l'honorable représentant, va-t-il chercher à savoir si on a déjà accordé un contrat à cette société ou si des négociations sont actuellement en cours avec des fonctionnaires de son ministère au sujet d'un tel contrat?

[Français]

M. Goyer: Monsieur le président, je n'ai pas l'habitude de condamner une compagnie à l'avance, sans connaître les faits, et dans ce cas-ci je vais certainement m'enquérir à propos des faits. Je ne suis pas au courant d'une négociation qui se poursuivrait actuellement dans mon ministère avec cette compagnie, mais je vais m'informer à ce sujet.

* * *

● (1450)

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADALES ALLÉGATIONS DU CAPORAL RAMSAY CONCERNANT LES
PERQUISITIONS ILLÉGALES DE 1972—DEMANDE DE RAPPORT
SUR L'ENQUÊTE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au solliciteur général? Le magazine *Maclean* de juillet 1972 rapportait de graves allégations du caporal Jack Ramsay au sujet de perquisitions illégales. Par la suite, la Chambre a discuté de la question pendant près d'une semaine et le très honorable représentant de Prince-Albert a demandé, en 1972, qu'on établisse une commission royale d'enquête pour étudier les allégations du caporal Jack Ramsay. Le ministre a dit dans sa déclaration que les perquisitions illégales étaient un fait tout à fait rare et exceptionnel. Maintenant qu'il a pu étudier la question, peut-il nous dire quelle enquête son prédécesseur a menée sur les allégations faites par le caporal Jack Ramsay dans ce numéro du *Maclean* en 1972?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je crois que ce numéro du *Maclean* vient à peine d'être publié.

M. Leggatt: Cela remonte à 1972.

M. Fox: Je croyais que le député parlait d'un numéro très récent. Si sa question se rapporte à un article publié en 1972 dans ce magazine, il ne s'attend certainement pas à ce que j'aie consulté les dossiers de 1972. Pour le moment, de ce côté-ci, nous essayons d'aider la Gendarmerie royale à fournir les services de sécurité dont le pays a besoin, le genre de protection contre la criminalité à laquelle les Canadiens ont droit. Bien sûr, je vais étudier la question soulevée par le député, mais il ne doit pas s'attendre à ce que je le renseigne aujourd'hui sur tout ce qui s'est passé en 1972.